

ANNEXE 3

NOMENCLATURE DES PRESTATIONS ASSOCIEES

Lorsque la prestation comprend les mêmes activités pour plusieurs classes de matériel (définies à la fin du document), la différence réside dans le temps nécessaire pour les accomplir, dépendant de la complexité de la classe de matériel considéré.

NOMENCLATURE DETAILLEE

Intitulé de la colonne	ESSAI
Prestation	Prestation qui comprend : - évaluation des besoins (identique pour toute classe de matériel) - essai pratique comparatif et éventuellement validation environnementale (en fonction de la classe de matériel, cf différentes lignes ci-dessous) Evaluation des besoins - fiche type (cf annexe 4) éditée en deux exemplaires (prestataire et personne handicapée utilisatrice) Questions à la personne pour : - l'évaluation de ses besoins au regard de son environnement, - la validation de l'adaptation du matériel à ses capacités d'utilisation et/ou à celles de l'accompagnateur, - la durée d'utilisation quotidienne, - ses demandes spécifiques - choix du produit (palette de possibilités)
Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 1
Prestation	Evaluation des besoins Essai pratique comparatif (au moins 2 VPH) - chez le prestataire, - à domicile en cas de problème d'accessibilité relevé lors de l'évaluation des besoins - prise de mesures, - essai d'utilisation du matériel dont manipulation et transfert dans le véhicule personnel
Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 2
Prestation	Evaluation des besoins Essai pratique comparatif (au moins 2 VPH) - au domicile du patient et/ou en magasin, - prise de mesures, - réglage du fauteuil d'essai Validation environnementale - prêt d'un matériel pour validation dans l'environnement (logement + accessibilité) de la personne pour une durée minimale de 48 heures, - reprise du matériel d'essai

Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 3
Prestation	Evaluation des besoins Essai pratique comparatif (au moins 2 VPH) - prise de mesures, - réglage du fauteuil d'essai, Essai pratique comparatif complémentaire - essai préalable par une équipe pluridisciplinaire constitué au minimum d'un médecin de médecine physique et de réadaptation aidé d'un kinésithérapeute ou d'un ergothérapeute + fourniture d'un certificat attestant de l'adéquation du fauteuil au handicap du patient, et mentionnant les caractéristiques que doit avoir le fauteuil, et ce tout particulièrement le type d'assise et le type de commande (uniquement pour la toute première mise à disposition ou en cas de renouvellement, si changement de type de matériel). NB : le prestataire est présent, et l'essai est réalisé avec du matériel fourni par le prestataire. Validation environnementale - prêt d'un matériel pour validation dans l'environnement (logement + accessibilité) de la personne pour une durée minimale de 48 heures, - reprise du matériel d'essai

Intitulé de la colonne	REGLAGE, ADAPTATION, LIVRAISON
Prestation	Prestation qui comprend : - devis détaillé selon la fiche de mesure (en fonction de la classe de matériel, cf différentes lignes ci-dessous) - prestations administratives (identique pour toute classe de matériel) - préparation du matériel (en fonction de la classe de matériel, cf différentes lignes ci-dessous) - Mise à disposition / livraison (en fonction de la classe de matériel, cf différentes lignes ci-dessous) - réglages d'adaptation (en fonction de la classe de matériel, cf différentes lignes ci-dessous) Prestations administratives - commande, - démarches auprès des organismes sociaux (convention tiers payant Prestataires – Caisses nationales d'assurance maladie = constitution du dossier, facturation, suivi du remboursement). Information sur les différentes possibilités de prise en charge complémentaires.

Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 1
Prestation	Prestations administratives Préparation du matériel Mise à disposition en magasin ou livraison à domicile - conseil d'entretien et de nettoyage

Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 2
Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 3
Intitulé de la ligne	Systèmes de commande
Prestation	Devis détaillé selon fiche de mesures Prestations administratives Préparation du matériel - assemblage, - contrôle de conformité à la commande Livraison à domicile Mise à disposition / Livraison - réglages, - conseil d'entretien et de nettoyage, - adaptation des options avec le matériel définitif Réglages d'adaptation - en magasin ou déplacement(s) à domicile pour les réglages après quelques jours ou semaines d'utilisation

SR par les modules "essai" et "réglages, adaptation, livraison" : permettre de proposer et de fournir le véhicule le plus adapté à une personne, en fonction des ses incapacités, ses activités et son environnement.

Intitulé de la colonne	MAINTENANCE PREVENTIVE - REVISION
Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 1
Intitulé de la ligne	Matériel de Classe 2 et 3 et systèmes de commandes
Prestation	Contrôle d'usure des différentes fonctions du fauteuil - forfait annuel, - en atelier avec matériel de prêt - hors déplacement

SR par le module "maintenance préventive – révision" : maintenir les performances du matériel en limitant l'immobilisation du véhicule pour réparation et dans le but d'éviter les pathologies provoquées par un véhicule mal entretenu.

Intitulé de la colonne	MAINTENANCE CURATIVE (TOUTE CLASSE DE MATÉRIEL)
Prestation	Service après vente - Déplacement à domicile pendant et hors de la période de garantie - Réparations (pièces et main d'œuvre) du matériel hors garantie dans un délai de 3 jours pour le matériel de classe 1 et de 10 jours pour les autres classes de matériel (lorsque les réparations nécessitent un approvisionnement en pièces détachées auprès du fabricant, les délais rendus nécessaires par leur acheminement interviennent en sus des délais de réparation sus-mentionnés) - Prise en charge du prêt de matériel de remplacement de même type de propulsion que le VPH immobilisé, sauf accord avec la personne, préservant son autonomie Prise en charge sur devis en fonction d'une grille horaire dans la limite d'une somme plafond

SR par le module "maintenance curative – réparation" : réparation du VPH avec maintien des performances, tout en proposant un véhicule de remplacement de même type de propulsion pendant la durée d'immobilisation, préservant ainsi l'autonomie de la personne.

Définition des classes de matériel :

Matériel classe 2	Fauteuils de positionnement	Assise rigide (dossier rigide + siège rigide) et Inclinaison du système de soutien du corps et/ou Châssis conçu pour régler l'assiette du système de soutien du corps
	Fauteuils adaptables	Châssis conçu pour régler l'assiette du système de soutien du corps et Dossier disponible en plusieurs hauteurs et Siège disponible en plusieurs largeurs et profondeurs et Potences disponibles en plusieurs inclinaison
	Fauteuils de sport	Châssis conçu pour une activité sportive et/ou de loisirs
	Poussettes	Type de VPH
	Châssis roulant porte coquille	Type de VPH
	Tricycles	Type de VPH
Matériel de classe 3	Propulsion électrique (complète, assistée, par kit)	Propulsion par moteur électrique ou Propulsion par kit de propulsion par moteur électrique adaptable ou Propulsion manuelle bilatérale assistée électriquement (E MOTION)
	Fauteuils verticalisables	Verticalisation assis-debout assistée à commande directe ou Verticalisation assis-debout à commande indirecte ou Verticalisation assis-debout-couché à commande indirecte
Systèmes de commande		Déplacement du boîtier de commande ou Boîtier de commande accompagnateur ou Boîtier de commande autre que le boîtier d'origine

Le matériel de classe 1 correspond donc à tout matériel qui n'est pas de classe 2 ou 3. Un matériel est considéré de classe 2 ou 3 dès lors qu'il remplit une des conditions définies dans les lignes du tableau. Le matériel fourni en même temps (exemple : les adjonctions type "appui-tête") sera considéré pour la prestation comme étant de la même classe.